Commune de Molenbeek-Saint-Jean <u>Département Urbanisme – bureau 31</u> Rue du Comte de Flandre, 20

B - 1080 BRUXELLES

V/Réf : PU-36520

N/Réf.: AVL/JMB/MSJ-2.194/s.581

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet: MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Place Communale, 3.

<u>Transformation d'un commerce existant</u>. <u>Demande de permis d'urbanisme.</u>

En réponse à votre lettre du 5 novembre 2015 sous référence, réceptionnée seulement le 16 décembre (suite à l'envoi à notre ancienne adresse), votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 6 janvier 2016.

La demande concerne un bien qui s'inscrit dans un ensemble néoclassique encore homogène, dans la zone de protection et à proximité directe de la Maison communale.

Elle vise à transformer et à réaffecter une boucherie en horeca.

Le projet ne prévoit aucune modification de la façade avant.

La CRMS n'a pas de remarque particulière sur les interventions projetées. Elle encourage toutefois le demandeur à profiter de cette phase de travaux pour améliorer la devanture du rez-de-chaussée et revenir à une situation qui respecte davantage le vocabulaire néoclassique du bien. En ce qui concerne la pose d'une enseigne, la CRMS demande de respecter le RRU.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

c.c.: - B.D.U. – D.M.S.: M H. LELIEVRE

- B.D.U. - D.U. : Mme I. VAN DEN CRUYCE